

« Six négrillons traités à Madagascar »

ou

État des relations entre Dumas et Poivre en novembre 1767

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.89, n°28

Sont rassemblées dans un même manuscrit plusieurs lettres, présentées en vis-à-vis :

- une lettre du 16 octobre 1767 de Dumas à Glemet, régisseur des traites à Madagascar dans laquelle il lui demande « 6 négrillons » pour son compte.
- Les échanges épistolaires des 15 & 16 novembre 1767 entre Dumas et Poivre à propos des « 6 négrillons traités ».

Lire également la réponse de Glemet à la demande de Dumas (Base docu => 26 octobre 1767), ainsi que la lettre de Dumas au ministre qui aborde le même sujet (Base docu => 16 novembre 1767).

=====
**Copie de la lettre de M. Dumas au Sr Glemet, régisseur des traites du Roi à Madagascar,
en date du 16 octobre 1767.**

Il est fort heureux, Monsieur, que votre première traite ait réussi. Je ne me flattais pas qu'elle aurait un tel succès. J'avais lieu de craindre que la suppression des piastres ne vous fit revenir à vide, mais puisque Mainbou [Maimbou] entend raison sur cela, il faut espérer que les traites du Roi à Madagascar nous procureront les ressources dont le gouvernement s'est flatté, et qui sont absolument nécessaires à la prospérité de cette colonie.

Je suis fort aise que le Sr Bequet [ou Becquet] jouisse de la confiance des naturels du pays ; c'est une preuve que ce qu'on avait dit contre lui n'était que calomnie. Exhortez-le à mettre de la douceur dans ses négociations, il faut la paix et éviter tout sujet de plainte et de rixe.

Depuis ma lettre écrite au Sr Bertaud qui est cachetée, j'ai appris qu'il avait maltraité deux chefs noirs. Avertissez-le bien de s'interdire ces violences en provoquant ainsi les naturels du pays, on s'expose à être insulté par eux. Nous ne sommes plus au temps où ces insultes pourraient être palliées, il faudrait que la vengeance les suivit, et tout serait perdu. Je vous prie de l'avertir en particulier que si une autre fois j'apprenais pareille chose de lui, je ne pourrais pas me dispenser de le faire relever. Un objet politique de cette importance veut être traité avec dextérité. Il faut savoir résister à ses passions quand on y est employé.

Je suis incertain sur le parti qu'il y a à prendre pour le temps où la navigation de Madagascar est suspendue. Si vous abandonnez l'établissement il sera détruit ; si vous n'y laissez que trois ou quatre gardiens ils seront insultés, et alors il faudra punir ce qu'il faut éviter. Je penche beaucoup à y laisser le détachement pendant l'hivernage, et à le faire relever par un autre au 1er voyage du printemps, mais on me dit que votre santé exigera que vous reveniez ici, et je ne vois pas qui peut rester à votre place. Marquez-moi par le retour de la frégate ce que vous pensez là-dessus, nous prendrons un parti définitif à son 1^{er} voyage.

Vous m'obligerez d'embarquer du suif dont j'ai besoin, et de la graisse pour la pâtisserie si vous avez quelqu'un qui la sache faire. Embarquez-moi aussi six négrillons. Vous passerez tout sur le compte du Roi, et je le rembourserai ici.

J'ai l'honneur ... etc. Signé Dumas

P.S. M. Poivre vient de me communiquer la lettre qu'il vous écrit. Je n'ai point été d'avis d'envoyer des médailles, c'est une grâce qui veut être désirée et méritée. J'aurais envoyé un habit pour Mainbou et un pour son fils, si ceux qu'on a destinés à cet usage étaient arrivés, parce que c'eut été à titre de présent : mais la médaille est une marque honorable de la protection du Roi et de la satisfaction qu'il aura de la bonne conduite des princes de Madagascar. Nul n'y peut prétendre qu'après avoir fait preuve de son attachement à la nation et de sa fidélité à remplir les engagements qu'il prendra avec

elle. Cela n'est pas encore assez bien cimenté au Fort Dauphin, et j'espère que par vos soins, il le sera bientôt, et alors j'accorderai à Mainbou la médaille du Roi qui se caractérisera comme un homme qui a accepté la protection du Roi, et qui désire la conserver. Je suis convenu avec M. l'Intendant qu'on se contenterait pour cette fois de lui faire un présent.

Copie de la lettre de M. Dumas à M. Poivre en date du 15 novembre 1767

M. de Vauquelin, Monsieur, est venu ce soir chez moi tandis que j'étais occupé à la lecture d'un mémoire assez intéressant. Il m'a parlé de six négrillons qui me sont venus du Fort Dauphin par la flûte du Roi *la Garonne*, et de la difficulté que ces négrillons portaient au déchargement de ce vaisseau. Je n'ai pas trop entendu ce qu'il m'a dit, car j'avais mes idées concentrées sur le travail qu'il m'a fait quitter pour me parler en particulier. Il m'a parlé de vous, de M. Gonet. Je vous prie de m'éclaircir tour cela, pour que je puisse connaître de quoi il est question.

J'ai l'honneur de vous souhaiter le bonsoir et d'être sincèrement ... Signé Dumas

Réponse de M. Poivre du 16 novembre 1767

J'ignore, Monsieur, ce que M. Vauquelin vous a dit. Je sais seulement que M. Gonet et moi avons demandé à cet officier de vouloir bien faire descendre de son bord, et remettre au garde magasin du Roi le reste du chargement de son vaisseau, que la facture envoyée par le Sr Glemet porte six négrillons au compte du Roi, et que son connaissement ne pourrait être déchargé que lorsque les six négrillons faisant partie de la cargaison auraient été remis.

Cela ne doit rien avoir de commun avec les six négrillons que vous me marquez avoir fait venir du Fort Dauphin. Il eut été mieux que ces six négrillons qui ont été traités pour vous l'eussent été pour le compte du Roi, et portés sur la facture du vaisseau.

Vous connaissez trop les règles, Monsieur, pour que nous puissions soupçonner que vous ayez pu abuser de l'autorité qui vous est confiée, au point de prendre six esclaves appartenant au Roi sans même prévenir l'administrateur chargé de veiller à tout ce qui est du domaine de Sa Majesté. Il est plus naturel de penser que M. de Vauquelin n'a pas encore fait descendre de son bord les six négrillons portés sur la facture de son chargement.

J'ai l'honneur de vous souhaiter le bonjour et d'être très sincèrement ...etc. Signé Poivre

Copie de la 2^e lettre de M. Dumas à M. Poivre en date du 16 novembre 1767

Je suis maintenant au fait, Monsieur, de la petite tracasserie sur laquelle j'ai eu l'honneur de vous écrire hier au soir. Vous avez oublié que dans la lettre que j'ai écrite au Sr Glemet le 18 octobre, et que j'ai eu l'honneur de vous communiquer en allant prendre chez vous communication de celle que vous lui écriviez vous-même¹, j'ai marqué à ce régisseur des traites du Roi de m'acheter six négrillons et de les porter au compte du Roi pour le prix en être remboursé par moi ici à la caisse. Ainsi vous avez en pleine connaissance que cette emplette a été faite pour moi. Ces six négrillons ont été embarqués en mon nom au Fort Dauphin et débarqués de même à l'arrivée de la flûte, puisque le patron du canot du port les a conduits au gouvernement à 3 heures après midi.

C'est ainsi que nous sommes convenus que nous en userions, vous et moi, lorsque nous aurions besoin de quelque objet de cette traite pour notre usage, au lieu d'y envoyer des effets en notre compte pour en faire l'emplette, ce qui pourrait avoir un air d'affaire qui ne nous conviendrait pas, et c'est sur le même pied, Monsieur, que je continuerai de prendre mes besoins en remboursant au Roi ce que les choses auront coûté à la traite. Lorsque nous arrê tâmes cela entre nous, il fut convenu que nous en rendrions compte au ministre.

¹ Dumas ne peut avoir communiqué à Poivre sa lettre du 18 octobre en venant prendre celle de Poivre, puisque il écrit à Glemet dans sa lettre du 18 octobre « M. Poivre vient de me communiquer la lettre qu'il vous écrit » ce qui indique qu'il a écrit à Glemet postérieurement à sa visite à Poivre.

Quant à l'abus d'autorité, il ne conviendrait ici à personne de m'en soupçonner, et je m'abstiens de répondre à cet article de votre lettre. Il suffit que le mystère affecté soit éclairci, il ne doit plus y avoir de difficulté pour décharger la facture.

J'ai l'honneur etc. Signé Dumas

2^{ème} réponse de M. Poivre de même date le 16 novembre 1767

Je ne me souviens point du tout, Monsieur, que vous m'avez prévenu que vous demandiez six négrillons au chef de traite du Fort Dauphin. Ce n'est pas la 1^{ere} fois que j'ai trouvé ma mémoire en défaut sur des objets semblables.

Comme je n'ai jamais eu intention de rien faire venir à mon profit sur les flûtes du Roi, je n'ai pu arrêter avec vous aucune convention à ce sujet, et certainement je n'ai jamais pensé à en rendre compte au ministre. Les six esclaves dont il est question sont portés sur la facture du vaisseau du Roi et sur le connaissement, signés du capitaine ; comment serait-il possible qu'ils eussent été traités pour votre compte. Il y a certainement dans cette affaire quelque erreur de la part du chef de traite. En attendant éclaircissement de sa part, M. le commissaire contrôleur de la marine, ainsi que le garde magasin ne pourront jamais se déterminer à signer la décharge d'un connaissement dont le contenu n'aurait pas été remis au compte du Roi.

Je suis très etc. Signé Poivre.

Dernière lettre de M. Dumas à M. Poivre de même date, le 16 novembre 1767

M. le commissaire contrôleur de la marine se déterminera à signer la décharge du connaissement de la flûte du Roi, *la Garonne*, ou à ne la pas signer, Monsieur, il doit savoir que la forme de cela est de faire porter en recette par le garde magasin, et en débit à mon compte. Je ne dois être ici l'esclave de la mauvaise humeur de personne, et qui que ce soit, pas même vous, Monsieur l'Intendant, n'est en droit d'en montrer avec moi. Je rendrai compte au ministre de ce procédé qui n'est pas fait pour m'étonner, mais qui sans doute lui paraîtra fort extraordinaire.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, ... etc. Signé Dumas.

* * *